



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 11 juin 2025 à 9 h 08 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250611-1953

AUTORISATION - REPRÉSENTATION JURIDIQUE

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à déposer une demande de permission d'appeler d'une décision de la Cour supérieure dans l'affaire Papa Ndianko Gueye contre Ville de Longueuil et al. portant le numéro 500-06-001205-224.

(SD-2025-3081)

CE-20250611-1954

RAPPORT D'ENGAGEMENT - MEMBRE DE CABINET

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de nomination d'un membre du personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines le 5 juin 2025.

(SD-2025-2696)

CE-20250611-1955

RAPPORT D'ENGAGEMENT - MEMBRE DE CABINET

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de nomination d'un membre du personnel de cabinet préparé par le Service des ressources humaines le 5 juin 2025.

(SD-2025-2767)



CE-20250611-1956

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - BUREAU DES
TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Bureau des transactions et des investissements immobiliers, soit:

la création d'un poste en surplus de structure de chef de division évaluation et transactions immobilières, classe 9, au salaire annuel de 131 680,79 \$ avec un seuil d'engagement de 105 343,64 \$, et son abolition à la date effective de retraite de l'employé identifié au rapport du Service des ressources humaines joint au sommaire décisionnel, occupant le poste actuel de chef de division évaluation et transactions immobilières, soit le 1er septembre 2025;

code budgétaire: 14704-132300-111120;

la réaffectation de l'employé identifié audit rapport occupant le poste chef de division évaluation et transactions immobilières (0001) sur le poste en surplus de structure de chef de division évaluation et transactions immobilières, et ce, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 14704-132300-111120;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées.

(SD-2025-2783)

CE-20250611-1957

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL - LA FRATERNITÉ
DES POLICIERS DE LAVAL INC.

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver la convention collective de travail à intervenir entre la Ville de Laval et la Fraternité des policiers de Laval inc., pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, joint au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 9 juin 2025;

d'approuver les modifications et la création des postes mentionnés au tableau joint au sommaire décisionnel;

d'approuver les lettres d'ententes 2024-2028-007 et 2024-2028-008 à intervenir entre la Ville de Laval et la Fraternité des policiers de Laval inc.;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins



des présentes.

(SD-2025-2956)

CE-20250611-1958

RÉSOLUTION ABROGÉE - RECOMMANDATION AU CONSEIL
- APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - MAISON DE
QUARTIER VIMONT

ATTENDU QUE, par la résolution CE-20250115-123, le comité exécutif recommandait au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Maison de quartier Vimont concernant le versement d'une subvention au montant maximal de 209 608 \$;

ATTENDU QUE le montant de cette subvention doit être modifié et qu'un nouveau protocole d'entente doit être approuvé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'abroger la résolution CE-20250115-123.

(SD-2025-2185)

CE-20250611-1959

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - MAISON DE
QUARTIER VIMONT

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Maison de quartier Vimont concernant le versement d'une subvention au montant maximal de 32 822 \$ pour la réalisation du projet «Transition pour le soutien de la Concertation locale, intersectorielle, multiréseaux du secteur 6 de Laval», et ce, dans le cadre du protocole d'entente intervenu avec la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en oeuvre du plan d'action de la Politique régionale de développement social (PRDS), tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1848657)

(SD-2025-2185)



CE-20250611-1960

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - FEMMES EN EMPLOI

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre Ville de Laval et Femmes en Emploi concernant le versement d'une subvention au montant maximal de 178 097 \$ pour la réalisation du projet «Soutien des concertations locales, intersectorielles, multiréseaux Concertation locale du secteur 6 de Laval 2025-2026», et ce, dans le cadre du protocole d'entente intervenu avec la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en oeuvre du plan d'action de la Politique régionale de développement social (PRDS), tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1848657)
(SD-2025-2185)

CE-20250611-1961

CONGÉDIEMENT

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de procéder au congédiement de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 29 mai 2025.

(SD-2025-2864)



À 11 h 46, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière